

Plan d'actions résumé

1. Objectif du plan d'actions

Le plan d'actions du PPA a pour **objectif** l'amélioration de la qualité de l'air par le biais d'actions opérationnelles en agissant sur :

- la réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- la diminution de l'exposition des populations,
- la sensibilisation et l'information des partenaires et du grand public.

Le périmètre géographique du PPA correspond à celui du territoire de Clermont-Auvergne-Métropole.

2. Structuration du plan d'actions

Le plan d'actions du PPA de l'agglomération clermontoise comporte **33 actions** regroupées en **9 défis**, chacun de ces défis étant lié sur un secteur contributeur de la pollution atmosphérique (Activités économiques (industrie, BTP, agriculture) ; Résidentiel-Tertiaire ; Mobilité) ou à un volet transversal de communication :



Chacune des actions est détaillée sous la forme d'une **fiche-action**, généralement découpée en sous-actions précisant objectif, contenu, portage, partenaire(s), indicateur(s) et suivi. Les actions sont portées par les partenaires identifiés lors de la révision du PPA.

3. Les actions par secteur

▪ Le secteur Activités économiques

Le précédent PPA de l'agglomération clermontoise adopté en 2014 ne comportait aucune action sur les activités économiques. A l'échelle du territoire PPA ce secteur n'est pas un contributeur majoritaire de NOx, particules fines et COVNM. Cependant, ses émissions ne sont pour autant pas négligeables et l'opinion publique attend que tous les secteurs contributeurs produisent des efforts pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi **6 actions** concernant les activités économiques ont été identifiées pour l'industrie, le BTP et l'agriculture.

- réduire les émissions de polluants atmosphériques des industries les plus émettrices (IED et/ou chaufferies), en abaissant les valeurs limites d'émission (cas des installations nouvelles et des modifications substantielles de celles existantes),
- réduire les émissions de particules fines des carrières par la formation et le cas échéant la prescription de mesures simples,
- identifier les possibilités et faire aboutir les projets de récupération de la chaleur fatale des industries
- renforcer la sensibilisation et la mise en place des pratiques vertueuses pour réduire les émissions des chantiers du BTP à travers notamment l'élaboration et la diffusion d'une charte (2 actions).
- Améliorer la connaissance des émissions locales et des mesures sur le territoire en faveur de l'air dans le secteur agricole.

▪ Le secteur Résidentiel-Tertiaire

Le secteur résidentiel/tertiaire est le secteur le plus émetteur de PM₁₀ (61 % des émissions en 2018) et de PM_{2,5} (70 % des émissions en 2018) sur le territoire de CAM, et dans ce secteur la source majoritaire est le chauffage au bois. **5 actions** ont comme objectif de réduire les émissions de particules fines en :

- facilitant la rénovation énergétique des logements¹ déjà en œuvre par le conseil renforcé des plateformes de rénovation énergétique existantes,
- favorisant le renouvellement des équipements de chauffage au bois individuel,
- faisant connaître et adopter les bonnes conditions d'utilisation des appareils,
- faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts : rappel sur la réglementation en vigueur et un développement de broyeurs comme alternative au brûlage (2 actions).

Nota : Ces actions du PPA rejoignent les objectifs de l'article 186 de la loi Climat et Résilience qui demande au préfet de département de réduire de 50 % les émissions de particules fines PM_{2,5} issues du chauffage au bois domestique entre 2020 et 2030.

▪ **Le secteur Mobilités**

Le secteur des mobilités est un levier prioritaire pour réduire les émissions de NO_x et de PM² sur le territoire du PPA : en effet, les transports routiers y représentent 67 % des émissions de NO_x et 17 % des émissions de PM₁₀ en 2018. C'est pourquoi les actions « mobilités » représentent la moitié des actions du plan d'actions (16 actions sur 32) et agissent :

- en formant les étudiants comme les salariés pour modifier leurs manières de se déplacer (2 actions),
- en favorisant le report modal vers les transports collectifs, partagés (autopartage, covoiturage) et les modes actifs que constituent le vélo et la marche (8 actions),
- en accélérant le renouvellement du parc de véhicules sur le territoire du PPA notamment par la mise en place d'une « Zone à Faibles Emissions mobilité » et le développement d'outils pour les mobilités électrique et hydrogène (6 actions).

Nota : les actions du secteur « mobilités » sont majoritairement issues du plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération clermontoise.

▪ **Le volet Communication**

L'évaluation du PPA2 de l'agglomération clermontoise a montré la nécessité d'améliorer la lisibilité par le grand public de cet outil ainsi que le suivi de la mise en œuvre du plan, par le biais notamment d'outils adaptés. Le PPA3 prévoit ainsi 4 actions pour :

- imaginer une gouvernance adaptée et des leviers de communication ciblés (2 actions),
- accroître la compréhension et la mobilisation de la population clermontoise dans la lutte contre la pollution atmosphérique par de la communication orientée sur la santé et sur l'action individuelle (2 actions).

¹ la réduction des besoins énergétiques des logements permet d'abaisser les consommations et donc émissions des appareils de chauffage

² Les émissions de PM_{2,5} sont principalement émises à l'échappement (combustion du carburant) ; celles des PM₁₀ proviennent d'une part de l'échappement et d'autre part des phénomènes d'abrasion (pneus, freins et routes).

4. Plan d'action

Les 33 actions du PPA et sous-actions associées sont présentées ci-dessous par secteur et défi :

SECTEUR ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

DEFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	SOUS-ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
1. Réduire les émissions industrielles	E1	Renforcer les exigences sur les rejets atmosphériques des ICPE « IED » et/ou « combustion > 20 MW »	E1.1	Prescrire les valeurs basses des NEA-MTD pour les installations IED
			E1.2	Abaisser les valeurs d'émissions des installations "2910"
			E1.3	Recenser les installations ICPE à déclaration "2910"
	E2	Renforcer la réglementation sur les émissions de poussières des carrières	E2.1	Former les salariés des carrières à l'enjeu de la qualité de l'air
			E2.2	Prescrire des moyens simples pour réduire les émissions de poussières
			E2.3	Définir les attendus des études d'impact
	E3	Récupérer la chaleur fatale des industries	E3.1	Identifier les installations
			E3.2	Améliorer la récupération énergétique du site de Cataroux
			E3.3	Améliorer la récupération énergétique du CHU "Estaing"
2. Favoriser les chantiers propres du BTP	E4	Diminuer les émissions des chantiers en ville via une charte de pratiques vertueuses	E4.1	Établir un modèle de charte pour un chantier vertueux
			E4.2	Appliquer la charte à des chantiers
	E5	Arrêter le brûlage des déchets de chantier	E5.1	Sensibiliser les entrepreneurs à l'impact du brûlage des déchets
			E5.2	Faciliter l'accès des professionnels du BTP aux déchetteries
3. Valoriser et diffuser les pratiques vertueuses de l'agriculture	E7	Préparer et accompagner la réduction des émissions ammoniacales	E7.1	Améliorer les connaissances sur l'utilisation de l'azote et de ses impacts sur la qualité de l'air

SECTEUR RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	SOUS-ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
4. Réduire les émissions liées au chauffage	R1	Accompagner la rénovation énergétique des logements	R1.1	Conseiller les particuliers sur la rénovation énergétique et le mode de chauffage
	R2	Diminuer les émissions des appareils de chauffage au bois peu performants	R2.1	Financer le remplacement des équipements
			R2.2	Interdire l'installation des nouveaux équipements
	R3	Promouvoir les bonnes pratiques du chauffage au bois	R3.1	Faire connaître les bonnes pratiques aux particuliers
	R4	Sensibiliser les particuliers à l'impact du chauffage	R4.1	Expérimenter la mesure de la qualité de l'air intérieur
R4.2			Diffuser les résultats de l'expérimentation	
R5	Développer les projets de récupération de la chaleur fatale	R5.1	Réaliser le projet « Saint-Jacques+ »	
5. Arrêter le brûlage des déchets verts	R6	Communiquer sur l'interdiction du brûlage de déchets verts	R6.1	Communiquer auprès des élus
	R7	Valoriser l'alternative au brûlage par le broyage	R7.1	Planter des broyeurs sur plusieurs déchetteries
			R7.2	Communiquer sur les bénéfices du broyage
			R7.3	Développer la location de broyeurs de végétaux

SECTEUR MOBILITÉS

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	SOUS-ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
6. Éduquer et former à une mobilité moins impactante	M1	Accompagner et former les salariés	M1.1	Accompagner les employeurs
			M1.2	Former les conducteurs de la T2C
	M2	Eduquer les scolaires et les étudiants aux mobilités, en particulier actives	M2.1	Éduquer les scolaires
			M2.2	Éduquer les étudiants
7. Proposer des alternatives à l'autosolisme	M3	Développer l'autopartage	M3.1	Communiquer sur l'action d'autopartage pour en augmenter la réussite
			M3.2	Réaliser une étude de gisement d'autopartage et enrichir l'offre
	M4	Développer le covoiturage	M4.1	Réserver des axes de circulation au covoiturage
			M4.2	Réaliser une étude sur le covoiturage
	M5	Développer l'intermodalité	M5.1	Faciliter l'intermodalité par un système billettique interopérable
			M5.2	Encourager l'intermodalité via le développement des parkings P+R
			M5.3	Faciliter l'intermodalité par le regroupement des gares ferroviaire et routière
	M6	Améliorer la performance du réseau de bus urbain	M6.1	Mettre en œuvre le projet InspiRe
	M7	Proposer des lignes de car performantes	M7.1	Expérimenter la circulation sur B.A.U. aux horaires de pointe
	M8	Améliorer les infrastructures pour vélos	M8.1	Améliorer les linéaires cyclables et la visibilité des parcours
M9	Faciliter l'accès à la mobilité cyclable	M9.1	Renforcer le système de vélo en libre-service	
		M9.2	Faire évoluer le service de location de longue durée de vélos	
		M9.3	Aider à l'acquisition de vélos à assistance électrique	
M10	Encourager la marche à pied	M10.1	Piétonniser à Clermont-Ferrand	

8. Réduire les émissions liées aux véhicules	M11	Mettre en place une zone à faibles émissions	M11.1	Déployer progressivement une ZFE-m sur le territoire de la Métropole de Clermont-Ferrand
	M12	Renouveler les véhicules les plus émetteurs de polluants	M12.1	Renouveler la flotte du SMTC-AC
			M12.2	Renouveler la flotte de la CAM
			M12.3	Renouveler la flotte de la MFP Michelin
	M13	Développer les mobilités électrique et hydrogène	M13.1	Développer les infrastructures publiques de recharge électrique
			M13.2	Développer la mobilité hydrogène
	M14	Réduire l'impact des livraisons	M14.1	Mettre en œuvre la feuille de route "logistique urbaine"
M15	Agir sur l'offre de stationnement et modifier le plan de circulation	M15.1	Étudier des scénarios et phasages d'évolution du stationnement et de la circulation	
M16	Améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles	M16.1	Améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles	

SECTEUR COMMUNICATION

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	SOUS-ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
9. Mettre en place une gouvernance et une communication favorisant le dynamisme du PPA	C1	Mobiliser les parties prenantes via une gouvernance partagée	C1.1	Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance du PPA
	C2	Informer le grand public et les élus sur les actions du PPA	C2.1	Améliorer la visibilité du PPA auprès du grand public
			C2.2	Communiquer de manière ciblée à destination des collectivités
	C3	Permettre aux citoyens de se sentir acteurs de la qualité de l'air qu'ils respirent	C3.1	Développer une communication positive
			C3.2	Communiquer sur des actions pouvant être mises en œuvre par chacun
			C3.3	Proposer un défi citoyen sur la qualité de l'air

C4

Sensibiliser les citoyens sur les enjeux sanitaires de la qualité de l'air

C4.1

Communiquer par campagnes sur l'impact sanitaire de la qualité de l'air

Tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions du PPA, la DREAL continuera d'animer cette démarche (prise en compte des évolutions des actions, relai du suivi réalisé par les porteurs, tenue des comités de pilotage).